

BRIS DE TERRAIN



En cas de bris de terrain, il faut aviser le responsable des terrains et lui communiquer les informations suivantes:

- ✓ Heure et date du match ou de la pratique;
- ✓ Le nom et le numéro du terrain;
- ✓ La localisation du bris sur le terrain; et
- ✓ La nature du bris.

Veuillez rejoindre le responsable: **Didier Martin** (soccerdm@sympatico.ca)